

l'ont pas porté sur leurs livres est la raison qui justifiait l'initiative prise l'année dernière. L'Etat a assumé, il y a quelques années, la propriété des chemins de fer Nationaux du Canada. Pour certaines raisons, toutefois, l'aide donnée pour faire face aux déficits prit pendant quelques années la forme de prêts portant intérêt. Aucun propriétaire particulier ou groupe d'actionnaires n'aurait tenu le compte de ses transactions de la manière dont le chemin de fer a dû tenir le compte des siennes dans le passé.

M. HOWARD: Evidemment non.

M. CLARK: Cette loi de l'année dernière reconnaissait que l'Etat était propriétaire et que ses comptes et les comptes du chemin de fer devaient être établis de manière à appliquer cette loi fondamentale. Maintenant, si vous allez chercher l'intérêt accru sur les prêts accordés pour combler le déficit, et pour lesquels il n'y a aucune chance que l'intérêt soit jamais payé, c'est simplement ridicule. Ce fut considéré comme ridicule au point de vue du gouvernement. Quand vous faites détenir par le Trust des titres les créances détenues auparavant par le ministre des Finances, le Trust, il me semble, a le droit de suivre exactement la procédure qui fut suivie par le ministre des Finances pour les comptes de l'Etat.

M. WALSH: Vous savez comment le ministre des Finances a fait face à l'obligation à l'égard des chemins de fer Nationaux?

M. McLARTY: En d'autres mots, si vous accumulez d'année en année de l'intérêt qui n'avait aucune chance d'être payé, c'était comme si on l'écrivait sur sa manchette pour augmenter l'actif de l'institution détentrice de garanties; et il n'y avait aucune chance de jamais réaliser cet actif. En d'autres mots, c'était de la comptabilité déloyale.

M. WALSH: Ce serait une comptabilité loyale.

M. HOWARD: Non, déloyale.

M. McLARTY: Ce serait capitaliser un actif irréalisable.

M. CLARK: Ce ne serait pas conforme à la mesure prise l'année dernière par le Parlement, d'après la loi. La loi eut ce résultat qu'à partir de l'année dernière l'Etat doit être reconnu comme le propriétaire du chemin de fer, non pas comme un prêteur et un créancier du chemin de fer, pour les prêts accordés pour combler le déficit. Maintenant si vous voulez que le chemin de fer, dans ses comptes, et le Trust des titres, continuent d'accumuler l'intérêt sur ces vieilles créances, vous conservez la fiction d'après laquelle l'Etat est un créancier plutôt qu'un propriétaire, en ce qui concerne ces prêts accordés pour combler les déficits.

M. HOWARD: Et l'on fait exactement la même chose en affaires.

M. CLARK: Oui.

M. WALSH: C'est probablement pourquoi les affaires sont ce qu'elles sont aujourd'hui, si on les fait de cette manière. Je l'ai toujours regretté pour les affaires.

M. McLARTY: Si l'on pouvait capitaliser un actif irréalisable comme de l'actif réalisable, j'imagine que les affaires ne seraient pas aussi prospères qu'elles le sont aujourd'hui.

M. HOWARD: Ces avances représentent des pertes, et vous ne faites pas porter d'intérêt sur les pertes, est-ce là votre idée?

M. CLARK: Oui.

M. WALSH: D'après mes calculs, le montant d'argent que vous avez réellement supprimé était de \$36,428,873.

M. HOWARD: Ce n'était rien de pareil. Je proteste contre cela. Voici les faits. Il est dit assez clairement que c'était de l'intérêt courant après le 31 décembre, de l'intérêt futur. On décida de ne plus le faire courir.

M. WALSH: Pourquoi dites-vous que les chiffres ne correspondent pas aux faits?